

Ce document a été modifié par le Secrétariat de la CARD en supprimant les informations personnelles contenues dans l'original, comme indiqué ci-dessous, afin de le rendre public sur le site web de la CARD.

Parties modifiées	Modifications apportées
En indicateurs O1, O2, O3, O4, R1, R2, I1, I2, C1,C2,E1, E2 et P parties 9	Les informations personnelles supprimées

Fiche de méthodologie de Suivi et Evaluation de SNDR du Benin

Sigles et abréviations

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ANaF	Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
ANCRL-B	Association Nationale des Commerçants du Riz Local du Bénin
ANE	Acteurs Non Etatiques
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BCEAO	Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CARD	Coalition for African Rice Development
CCR-B	Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CNA-Bénin	Chambre Nationale d’Agriculture du Bénin
CT- SAGSA	Cellule Technique de Suivi et d’Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire
CVA	Chaînes de Valeur Ajoutée
DCAIFE	Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale
DDAEP	Direction Départementale de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche
DDCI	Direction Départementale du Commerce et de l’Industrie
DGR	Direction du Génie Rural
DLROPEA	Direction de la Législation Rurale, de l’Appui aux Organisations Professionnelles et à l’Entrepreneuriat Agricole
DPAF	Direction de la Planification, de l’Administration et des Finances
DPV	Direction de la Production Végétale
DSA	Direction de la Statistique Agricole
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages
ESA	Enquêtes Statistiques Agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GDT	Gestion Durable des Terres
IFRIZ-B	Interprofession de la Filière Riz du Bénin
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INStAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie

JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PASCIb	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	Pôle de Développement Agricole
PDSA	Projet de Développement des Services Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDF	Programme National de Développement de la Filière
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
REDAD	Réseau de Développement d'Agriculture Durable
RNA	Recensement National de l'Agriculture
S&E	Suivi et Evaluation
SGM	Secrétariat Générale du Ministère
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SoBAA	Société Béninoise des Aménagements Agricoles
SoNaMa	Société Nationale de Mécanisation Agricole
TF	Task-Force

O1: Quantité de paddy produite

1. Code et nom de l'indicateur
O1 : Quantité de paddy produite
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
Direction de la Statistique Agricole (DSA)
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Enquête Statistique Agricole avec des poses de carrées de rendements
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹
Les données sont fiables, officielles, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Données secondaires faciles à obtenir au niveau de la DSA
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale DSA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Prendre juste la valeur de production de l'année n sur le lien au point 9 https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale

¹ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

O2: Superficies globales récoltées (ha)

1. Code et nom de l'indicateur
O2 : Superficies récoltées
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
DSA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Enquête Statistique Agricole dans les 12 départements.
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ²
Les données sont fiables, officielles, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Données secondaires faciles à obtenir au niveau de la DSA
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale DSA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Prendre juste la valeur de la superficie emblavée de l'année n sur le lien au point 9 https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale

² Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

O3: Rendement

1. Code et nom de l'indicateur
O3 : Rendement
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
DSA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Ratio production / superficie récoltée
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ³
Les données sont fiables, officielles, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Donnée calculée en calculant le ratio Production 01 / superficie 02
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale DSA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Prendre juste la valeur de production de l'année n sur le lien au point 9 https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/vegetale

³ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

O4: Autosuffisance

1. Code et nom de l'indicateur
O4 : Taux d'autosuffisance
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
DSA, INStAD
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Chacun des inputs pour le calcul de l'indicateurs est produit par des structures différentes avec des méthodologies
<ul style="list-style-type: none"> - Les données d'importation et d'exportation sont disponibles sur le site internet de l'INStAD ou peuvent être fourni par la direction générale des douanes ; - Les données de la production du riz paddy sont fournis par la DSA - Quantité produite riz blanc = production de riz paddy O1 x rendement d'usinage
NB : le rendement d'usinage retenu est de 70%
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril de l'année n+1
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ⁴
Fiables, disponibles et accessibles
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données de production au niveau de la DSA - Collecte de données sur le commerce extérieur au niveau de l'INSTAD
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
<ul style="list-style-type: none"> - Service des Statistiques et Etudes de l'Agriculture (SSEA), - DSA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
La formule appliquée ici est la suivante : $\text{autosuffisance} = \frac{\text{Quantité produite}}{(\text{Quantité produite} + \text{Quantité importée} - \text{Qté exportée})}$
Pour obtenir quantité de riz produite, il suffit de faire : $\text{quantité produite} = \text{production de riz paddy O1} \times \text{rendement d'usinage}^5$.
La quantité de riz importée et la quantité de riz exportées sont des données secondaires qui sont extraites par filtrage des données sur les échanges extérieurs de la direction en charge des douanes. Ces données sont publiées annuellement également sur le site internet de l'INStAD.

⁴ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

⁵ Selon le manuel sur le contrôle de qualité du paddy et du riz de la FAO, le rendement moyen pour les décortiqueuses à rouleaux de caoutchouc peut atteindre 70%.

R1: Superficie de riz irriguée (ha)

1. Code et nom de l'indicateur
R1: Superficie de riz irriguée
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
ATDA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
<ul style="list-style-type: none">- Faire l'inventaire des périmètres rizicoles dans chaque pôle de développement agricole- Évaluer le taux d'occupation desdits périmètres (riz/culture maraichère/maïs)- Déduire de la superficie totale irriguée celle occupée par les autres cultures autres que le riz- Faire la somme des superficies irriguées consacrées au riz pour les 7 pôles; <p>Les informations ont été collectées au niveau des ATDA à travers un questionnaire présenté en annexe. Le Directeur des aménagements et des infrastructures (DAI) au niveau des ATDA est la personne compétente au niveau des ATDA à qui le questionnaire sera confié et il est capable de mobiliser les informations aux niveaux des agents de terrain pour renseigner le questionnaire. Toutes les 7 ATDA dans lesquelles on produit du riz sont concernées et ont été systématiquement contactés pour le renseignement du questionnaire car chacune des ATDA est indépendante et dispose chacune de leur dispositif de collecte et de gestion des données liés aux cultures en fonction des priorités du pôle.</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril (<i>à confirmer en fonction des informations issues de la mission de terrain</i>)
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ⁶
Les données sont fiables, officielles, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Collecte de données secondaires au niveau des ATDA pour constitution de la donnée de référence
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
Directeur des Programmes ATDA1
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Actualisation des données liées à l'occupation des sites aménagés et irrigués par les Directeurs des Programmes au niveau des ATDA. Cette information devrait être collecter régulièrement en début de campagne agricole.

⁶ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

R2 : Quantité de semences de variétés résilientes

1. Code et nom de l'indicateur
R2 : Quantité de semences de variétés résilientes
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
DPV
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Quantités de Semences de variétés résilientes certifiées et mise en place par les DDAEP <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point de la quantité de semences produites au niveau département - Faire le point de la quantité de semences certifiées par la DDAEP et la DPV - Faire la somme de toutes les quantités déclarées <p>La variété retenue avec la task-force est la variété IR841 qui est une variété locale qui est la plus adoptée par les producteurs de riz, mais il y a deux autres BRIZ-10 qui est développée pour la sécheresse est parfumée et se produit par certains qui ont des marchés spécifiques de même que la BRIZ-11B (pour la sécheresse). Il y a aussi BRIZ-9 pour l'inondation. Ces variétés sont faiblement adoptées par les producteurs.</p> <p>Les informations ont été collectées au niveau des DDAEP à travers un questionnaire présenté en annexe. Le responsable du service de certification au niveau des DDAEP est la personne compétente à qui le questionnaire sera confié et il est capable de mobiliser les informations au niveau des agents de terrain pour renseigner le questionnaire.</p> <p>On a 12 départements au niveau national et 11 dans lesquels sont produits le riz. Tous les 11 départements ont été systématiquement contactés pour le renseignement du questionnaire car chacune des DDAEP est indépendante et dispose chacune de leur dispositif de collecte et de gestion des données. Cette collecte des DDAEP se fait auprès des producteurs multiplicateurs de semences. La DPV par des missions certifiées ces semences avant la mise en place pour la campagne agricole.</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois de décembre
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ⁷
Fiables, sources officielles
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
La collecte de données se fera auprès de la DPV au niveau du service semencier qui fait le suivi au plan national.
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
Chef Service National Semencier
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Information à communiquer par les DDAEP et la DPV. Il suffit de faire la somme des quantités de semences certifiées au niveau de tous les 11 départements.

⁷ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

I1 : Niveau de capacité de transformation industriel

1. Code et nom de l'indicateur
I1 : Niveau de capacité de transformation industriel
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Primaires
3. Source des données
CCRB ATDA et DDIC
4. Organisation(s) responsable(s)
CCRB, ESOP et PRIMUM
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
<p>Il s'agit ici de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire la liste des unités de transformation régulièrement installées et fonctionnelles, - Ensuite renseigner les capacités de transformation de chacune des unités identifiées selon la taille de production - Renseigner la quantité de riz transformée par les chaque catégories (taille des unités) - Calculer le ratio de la capacité de transformation industriel comme suit : (Somme des unités moyennes + grandes unités) / (Petites unités + Somme des unités moyennes + grandes unités) * 100 <p>Les informations ont été collectées au niveau de la CCRB à travers un questionnaire, des ESOP et de PRIMUM. Le secrétaire permanent de la CCRB est la personne compétente à qui le questionnaire sera confié et il est capable de mobiliser les informations au niveau des agents de terrain pour renseigner le questionnaire.</p> <p>La méthodologie de collecte sera partagée avec le CCRB, les ESOP et PRIMUM pour qu'à partir de l'année 2024 que ce soit des données secondaires.</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois de décembre
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ⁸
Fiable peu mise à jour
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Prendre le point des nouvelles installations d'usines au niveau des DDIC et faire la somme de tous les départements pour obtenir le point au niveau national. Données fournies par les Directions départementales de l'industrie et du commerce
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
Coordonnateur CCRB
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Faire la somme des capacités des industries installées sur le territoire et fonctionnelles sur la base des données fournies.

⁸ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

I2 : Niveau de mécanisation de la production

1. Code et nom de l'indicateur
I2 : Niveau de mécanisation de la production
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Données secondaires
3. Source des données
DSA, SoNaMA, DDAEP et ATDA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
<p>La méthodologie proposée se décrit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un point des équipements de production (Nombre de tracteurs et de moissonneuses) disponibles dans les communes au niveau des cellules communales et des grands prestataires de services agricoles ; - Ensuite comparer cette estimation avec les données du dernier recensement national agricole pour s'assurer de la cohérence des données. - Pour les années suivantes, il faudrait ajouter aux données de référence obtenues, les données de vente d'équipements de la SONAMA. <p>Il s'agira d'exploitation de données secondaires présentes dans les bases de données des différentes enquêtes agricoles réalisées.</p> <p>Les informations ont été collectées au niveau des DDAEP à travers un questionnaire présenté en annexe. Les 11 départements qui produisent du riz sont concernés. Ainsi le nombre de tracteurs et de moissonneuses ont été dénombrés.</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement au mois de décembre au plus tard.
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ⁹
Fiable
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Collecte des données mise en place de kits de mécanisation au niveau de la SoNaMa et l'additionner aux chiffres de l'année antérieure.
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
A identifier à la SoNaMA et dans les ATDA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Ajouter le nombre d'équipement livrés par la SONAMA aux données des années antérieures

⁹ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

C1 : Part du riz local dans le marché (%)

1. Code et nom de l'indicateur
C1 : Part du riz local dans le marché
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Primaires
3. Source des données
Grands magasins de commercialisation de riz local et riz importé : Super U EREVAN, Société Mont SINAI et société amitié et fils
4. Organisation(s) responsable(s)
TASK FORCE
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier quelques grosses entreprises de commercialisation de riz local et importées, deux grandes sociétés de commercialisations de riz ont été identifiées à Cotonou (Super U EREVAN, Société Mont SINAI) et une société à Parakou (société amitié et fils) pour recevoir les questionnaires. Ces 3 sociétés qui ont été identifiées sont classées parmi les plus grandes entreprises du Bénin et sont parmi les entreprises auprès desquels les services étatiques ont l'habitude de collecter des données sur les prix. On a retenu 3 car elles drainent le plus grand flux de consommateurs et écoulent le plus grand volume mensuel de riz commercialisé (plus de 50% du volume commercialisé dans les plus grandes villes du Bénin). Nous n'avons pas pu répertorier de plus grandes entreprises que ces 3 dans le domaine. - Collecter les données sur leurs achats de riz importé et de riz local ; - Utiliser les déclarations d'impôt de ces sociétés - Faire la somme des données d'achat de riz local et la somme des quantités de riz importé acheté par année <p>Enfin il faut calculer le ratio : quantité de riz local acheté / quantité de riz local importé</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril (<i>à confirmer en fonction des informations issues de la mission de terrain</i>)
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹⁰
Collectées à l'origine
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
C'est la part de la quantité de riz local dans la quantité totale de riz acheté annuellement par plusieurs grands magasins de détail présélectionnées.
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
A identifier : responsable approvisionnement, responsable des achats, responsable des achats
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Faire une collecte de données sommaire sur la base du questionnaire proposé par le consultant. Cette collecte peut être effectuée par les DDAEP.

¹⁰ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

C2 : Quantité de semence à haut rendement (tonne)

1. Code et nom de l'indicateur
C2 : Quantité de semences à haut rendement
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
DPV, DDAEP
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Quantités de Semences à haut rendement certifiées et mise en place par les DDAEP et la DPV. Il s'agira de l'exploitation des données secondaires disponibles au niveau des DDAEP. La méthodologie mise en place se décrit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point de la quantité de semences produites au niveau département par les producteurs semenciers reconnus ; - Faire le point de la quantité de semences certifiées par la DDAEP et la DPV - Faire la somme de toutes les quantités déclarées <p>La variété retenue avec la task-force est la variété IR841 mais il l'enquête aussi portera sur d'autres variétés à haut rendement aussi bien locale que importés (même si les données officielles ne donnent pas d'importation depuis 2018).</p> <p>Les informations ont été collectées au niveau des DDAEP à travers un questionnaire présenté en annexe. Le responsable du service de certification au niveau des DDAEP est la personne compétente à qui le questionnaire sera confié et il est capable de mobiliser les informations au niveau des agents de terrain pour renseigner le questionnaire.</p> <p>On a 12 départements au niveau national et 11 dans lesquels sont produits le riz. Tous les 11 départements ont été systématiquement contactés pour le renseignement du questionnaire car chacune des DDAEP est indépendante et dispose chacune de leur dispositif de collecte et de gestion des données.</p>
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement chaque mois d'Avril (<i>à confirmer en fonction des informations issues de la mission de terrain</i>)
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹¹
Fiables, sources officielles
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
La collecte de données se fera auprès de la DPV. Il s'agit de faire une somme des quantités de semences certifiées par les DDAEP
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
Chef Service National Semencier
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Information à communiquer par les DDAEP et la DPV. Il suffit de faire la somme des quantités de semences certifiées au niveau de tous les 11 départements.

¹¹ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

E1 : Accessibilité des petits producteurs aux services financiers

1. Code et nom de l'indicateur
E1 : Accessibilité des petits producteurs aux services financiers
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
RNA, rapport de Malabo (DPAF) et FNDA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
La méthodologie définie pour reconstituer l'indicateur se résume comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Calculer la proportion de producteurs de riz en faisant le nombre de producteurs de riz sur le nombre total de producteurs agricoles ; - La proportion obtenue est appliquée au nombre de d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers pour obtenir approximativement le nombre de producteurs de riz ayant accès au financement
6. Fréquence de la collecte des données
Annuellement au mois de mars au plus tard pour les informations relatives à l'année précédente
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹²
Fiables
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
<ul style="list-style-type: none"> - Calculer la proportion de producteurs de riz en faisant le nombre de producteurs de riz sur le nombre total de producteurs agricoles ; - La proportion obtenue est appliquée au nombre de d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers pour obtenir approximativement le nombre de producteurs de riz ayant accès au financement
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
CSE/DPAF/MAEP
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Nombre d'agriculteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés recevant des services financiers d'institutions financières (dans les zones de production de riz) divisé par le nombre total de producteurs

¹² Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

E2 : Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation

1. Code et nom de l'indicateur
E2 : Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaire
3. Source des données
INRAB
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Enquête de satisfaction
6. Fréquence de la collecte des données
Annuelles au mois de décembre au plus tard
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹³
Informations collectées
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
La méthodologie appliquée se décline comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Calculer la proportion de producteurs de riz en faisant le nombre de producteurs de riz sur le nombre total de producteurs agricoles ; - La proportion obtenue est appliquée au nombre de d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont accès aux services financiers pour obtenir approximativement le nombre de producteurs de riz ayant accès au financement
9. Personnes de contact (nom, organisation, fonction, courriel/téléphone)
INRAB/MAEP
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Rapport entre le nombre de riziculteur ayant reçu la formation sur le nombre total de riziculteur

¹³ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.

P : Indicateurs de prix

1. Code et nom de l'indicateur
P : Prix de riz local et importé
2. Besoins en données (<i>primaires ou secondaires</i>)
Secondaires
3. Source des données
CT/SAGSA
4. Organisation(s) responsable(s)
MAEP
5. Méthodes de collecte de données appliquées par les organisations responsables
Collecte hebdomadaire de la CT/SAGSA
6. Fréquence de la collecte des données
Hebdomadaire
7. Évaluation de la source des données et des méthodes de collecte des données ¹⁴
Fiables
8. Méthodes de collecte de données à appliquer par la TF SNDR (si collecte de données primaires, inclure les zones cibles et les outils à utiliser)
Prendre les Hebdomadaires auprès de la CT/SAGSA et faire la moyenne mensuelle puis annuelle. Cette base mensuelle et hebdomadaire sera fourni à la TF et la CARD
9. Personnes de contact (nom, organisation, zone, courriel/téléphone)
CT/SAGSA
10. Méthodes de calcul des indicateurs à appliquer par la TF SNDR
Prendre les Hebdomadaires auprès de la CT/SAGSA faire la moyenne mensuelle puis annuelle

¹⁴ Expliquer la qualité des données/informations collectées, sous différents angles tels que la manière dont elles sont collectées à l'origine, si elles sont officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour.